

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Nicolle CHARNAY, Laurent GOUILLON, Patrice MAITRE, Jacques VACHER-MATERNO, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER ; Romain DELAY, Jessie PONSINET, Audrey YVES, Hervé BARRAUD

Excusés : Edith PERRIER, Audrey YVES, Maxime MANISSIER

Absent :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de sa séance du 8 février 2022.

Des retards de production par la trésorerie ne permettent pas de voter les comptes de gestion et les comptes administratifs. Ils seront votés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **Budgets primitifs 2022**

### Communal des bruyères

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 16 046 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 5 988 €

### Assainissement

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 186 899 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 233 326 €

### Commune

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 811 633 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 761 512 €

## **Subventions aux associations**

Discussion pour augmenter le coût de la subvention par enfant pour le restaurant scolaire : La subvention actuelle est de 43 euros par élève par an soit 4214 euros (2021). Vu la situation du sou des écoles, les élus conviennent d'une augmentation de la participation de la commune à hauteur de 90 euros par élève par an.

Le comité des Fêtes pour Fleurie en scène demande pour la seconde année une subvention exceptionnelle pour un spectacle pour enfants. Auparavant c'était le spectacle était commandé au CCAB. Celui-ci étant dissous, la subvention leur avait été accordée à titre exceptionnel l'année dernière. Les élus valident la subvention de 800 euros pour la commande d'un spectacle pour enfant dans le cadre de Fleurie en scène.

Le conseil vote les différentes subventions annuelles allouées aux sociétés locales et associations caritatives + Sponsoring de Romane VACHER MATERNO.

## **Vote des taux des taxes directes locales**

Le conseil vote les taux des taxes directes locales inchangés :

- Foncier bâti : 24.8 %
- Foncier non bâti : 24.06 %

### **Acquisition de terrain sis impasse de la Lie à Fleurie**

Le conseil vote l'acquisition d'un terrain cédé gratuitement par Mesdames MASIERO ET GARNIER. La bande de terrain cadastrée AH 479 pour une superficie de 54m<sup>2</sup> permettra à la commune de rester propriétaire de l'installation d'assainissement à cet endroit. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### **Acquisition d'un local sis rue des crus à Fleurie**

M. le Maire rappelle au Conseil les échanges avec les conjoints BARRAUD, ayant mis en vente leur propriété cadastrée section AB n° 298 rue des crus.

Il précise que les conjoints BARRAUD ont accepté l'offre d'achat du conseil municipal d'un montant de 8 000 €.

Le conseil valide l'achat de local pour un montant de 8000€.

### **Déclassement d'une parcelle appartenant au domaine public de la commune**

La ville de Fleurie est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, située à la Dime à Fleurie et cadastrée en section AL sous le numéro 637.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 21-41 du 6 octobre 2021 prévoyant l'échange de parcelles avec les Conjointes CHANUDET et explique que la parcelle AL 637 fait partie du domaine public. Le domaine public est inaliénable, il convient donc de déclasser cette parcelle pour qu'elle puisse être cédée.

Le conseil constate, préalablement à la cession, sa désaffectation et prononce le déclassement de cette parcelle du domaine public.

### **Acquisition d'un terrain appartenant à Mme DUNANT ( zone humide).**

La commune prévoit d'acquiescer ce terrain depuis 2019. La vente est sur le point d'être conclue. Le conseil autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition d'un montant 9516€

### **Délibération soumettant les clôtures à déclaration préalable**

#### **Délibération instaurant le permis de démolir**

Ces deux points sont retirés de l'ordre du jour. En effet, ces deux délibérations ayant été prises en 2016 et 2017 elles sont toujours en vigueur sur la commune. Il n'y a pas lieu d'en reprendre des nouvelles.

### **Dons de vignes de Madame DURHONE**

Le conseil municipal accepte le don de Madame DURHONE à la Mairie de Fleurie de parcelles de vignes de 64 ares.

### **DIA**

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes :

DEPARDON à JARICOT

GUILLOIN à Mme FRANCOIS

SCEA Du Château de Fleurie à Arcade Foncier

Arcade Foncier à Rémy PERNOT et Margaux PAQUET

DUMAS à Isabelle OLLIER

Consorts CHANUDET à Eleni KRASSA  
Consorts BARRAUD à Mairie de Fleurie  
Madame Odile MAUGUIER à Thierry CHAREYRE  
Arcade Foncier à Arcade concepteur

### **POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT**

- Les travaux de l'ODG sont terminés.
- Les travaux de réfection des sanitaires de l'école commenceront pendant les vacances de Pâques. Ils se termineront pendant les vacances d'été.
- Les travaux de l'Eglise sont terminés

### **POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE** (Patrice MAITRE)

#### **COMMISSION VOIRIE** (Jean Paul DUCHARNE)

- La réunion publique qui a eu lieu le lundi 28 mars 2022 pour les travaux de la RD68 à la chapelle des bois. Les travaux débuteront rapidement. Le département a donné son accord.

#### **COMMISSION FLEURISSEMENT- STADE – INVESTISSEMENTS** (Laurent GOUILLON)

-Le conseil décide de mettre en vente en l'état la maison sis sur le parking du voiturier. Un bornage de la parcelle doit être effectué sous peu.

Une réunion fleurissement est prévu le mercredi 13 avril à 19h.

#### **COMMISSION TOURISME** (Evelyne VERNIAU)

Suite à la réunion tourisme, la fête de l'écotourisme aura bien lieu le 14 mai. Un château gonflable sera installé pour la première fois cette année.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Une collecte pour L'Ukraine est organisée par le marathon du beaujolais. Un point de collecte est prévu en mairie (dans le bureau du maire) aux heures d'ouvertures de la mairie jusqu'au 15 avril 2022 :

Alimentaire (riz, pâtes, huiles, etc....)

↳ Paramédical (pansements, compresses, etc...)

↳ Produits d'hygiène (savon, dentifrice, etc...)

↳ Couchage (couvertures, draps, sac de couchage)

↳ Ni vêtements, ni jouets.

-le conseil décide de l'ajout d'une date en plus pour les marchés nocturnes de cet été. Ainsi, le premier marché nocturne aura lieu le jeudi 23 juin 2022.

- **Date prochaine réunion du conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 18h30.